

# Restauration :

## Un manque à gagner de 200€ en moyenne par salarié

### Le Contexte

La restauration collective en entreprise fait partie intégrale des Activités Sociales et Culturelles (ASC) relevant de droit de la compétence légale des CSEE.

Chez Orange le budget de cette restauration s'élève à 92M€/an ! Et chaque année, Orange SA reverse à chaque CSE sa part de budget ASC correspondant à 4,69% de sa masse salariale, **soit 2331€ par salarié**, pour lui permettre de financer les ASC (restauration comprise) que les élus souhaitent proposer aux salariés de leur périmètre.

- ▶ Chaque CSEE dispose de la possibilité ou non de prendre en charge directement la gestion de l'ensemble des activités sociales et culturelles. C'est son droit, sa prérogative de base !

Quelles sont les 2 choix de gestion qui s'offrent au CSE :

- Soit les élus du CSE décident de gérer ce budget eux-mêmes,
- Soit ils décident d'en déléguer la gestion totale ou partielle, à un tiers et lui rétrocède par conséquent, ce budget. Le CSE peut alors choisir et décider de redonner au Comité Centrale (CSE C) ou à la Direction son budget ASC.

La conséquence de ce choix ? les élus perdent ainsi tout contrôle ou droit sur l'utilisation de ses budgets et les modalités de mise en œuvre.

- **Qu'en est-il aux Antilles Guyane ?**

**Suite aux dernières élections, en novembre 2019, les élus des CSE Antilles Guyane, à l'exception de ceux de la CFE-CGC, ont ainsi fait le choix de confier plus d'1,51 millions d'euros à la direction d'Orange SA pour qu'elle gère la restauration à sa place. Or depuis cette date et à la suite de cette décision, elle n'a plus aucun pouvoir sur les modalités d'attribution de ce budget et encore moins sur l'utilisation qu'il en est fait.**

- **Conséquences directes de ce choix ?**

**Une partie du budget restauration est utilisé au bénéfice des salariés de la métropole.**

Au sein de la DO Antilles Guyane, le budget restauration étant essentiellement utilisé en attribution de Tickets Alimentation ex Tickets Restaurant (TR), la somme rétrocédée par le CSE à la direction n'est pas utilisée dans son intégralité, et le reliquat repart gonfler le budget restauration des autres DO de métropole pour financer ainsi leurs restaurants d'entreprise.

**Ainsi, chaque année, c'est environ 200€ qui sont perdus pour chaque salarié des Antilles Guyane**, alors que cette somme pourrait être réattribuée dans le budget ASC afin de financer diverses prestations pour le bénéfice de chacun d'entre eux (chèque cadeau, voyages, sports, culture...).



## Bientôt la dématérialisation des Tickets Alimentation

De plus, la délégation du budget ASC, va entrainer un passage automatique à la dématérialisation. Car dans les semaines à venir, sans avoir à demander l'avis au CSE Antilles Guyane, la direction d'Orange SA va faire basculer **l'ensemble des territoires** à une dématérialisation des tickets alimentation sous la forme d'une carte à puce, qui permettra une dépense au centime près, un report de la somme non utilisée d'une année sur l'autre limitée. En revanche, son usage est limité à une somme quotidienne et utilisable seulement sur les jours ouvrés. Seuls les CSE qui ont conservé la gestion de leur budget pourront laisser le choix d'opter pour la dématérialisation ou de conserver le Titre Alimentation format papier.

Il est à noter que si cette solution de dématérialisation répond à un objectif soi-disant « RSE » et à une volonté de suivre, sans aucune réflexion sur les impacts, la dématérialisation amorcée au niveau national, elle ne répond en rien aux spécificités des Antilles Guyane.

En effet sur nos territoires cette dématérialisation, du fait du faible taux d'équipements des commerçants acceptant ce moyen de paiement, va entrainer inévitablement, une perte de pouvoir d'achat pour chaque salarié qui ne pourra plus utiliser comme il le souhaite son budget titre alimentation.

## La CFE- CGC Orange revendique

- ▶ La reprise de la gestion du budget Restauration par le CSE Antilles Guyane afin de pouvoir reprendre la main et ne plus se laisser dicter des règles de la métropole inadaptées à notre territoire, et par conséquent :
  - **laisser la possibilité à chacun d'entre vous de choisir entre Titres Alimentations papier ou carte dématérialisée**
  - **recupérer un versement complémentaire de 200€ de prestation ASC supplémentaires pour financer vos activités sportives, culturelles ou vos vacances...**

Dans les CSE gérés par la CFE CGC Orange, 97% des budgets ASC et AEP (budget de fonctionnement) sont utilisés au bénéfice des salariés Orange.

Dans les autres CSE uniquement 75% des budgets sont rétribués. Ce fonctionnement est un manque à gagner important pour les personnels d'Orange.



Lucie **JANCZAK** : 06 90 50 70 30  
Marie **LORET** : 06 94 42 77 01  
Kevin **CONTOUT** : 06 35 26 80 59  
Ambroise **PLAISANCE** : 06 47 31 01 06  
Gaetan **ABSALON** : 06 96 85 46 26  
Thierry **XAVIER** : 06 90 28 21 22



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

